CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E142288** **VALABLE JUSQU'AU** **03/02/2027**

ÉDITÉ LE 02/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/03/2015

Raison sociale : TOITURES CHAPUIS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/01/2026

Capital : 20 000

164 AVENUE DU GENERAL LECLERC
95480 PIERRELAYE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 810 144 402 00023

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 47896100C

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010382589404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010382589404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 0178472294 **Fax :**

Portable : 0631680748

Responsabilité légale :
CHAPUIS KEVIN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : kchapuis@toitures-chapuis.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 200 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	9	04/02/2025
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		04/02/2025
3143	Fenêtres de toit en pente		04/02/2025
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		04/02/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		04/02/2025
	Nombre total de qualifications : 5		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E142288** **VALABLE JUSQU'AU** **03/02/2027**

ÉDITÉ LE **02/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/03/2015
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/01/2026
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : **810 144 402 00023**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 47896100C
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010382589404
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010382589404
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **TOITURES CHAPUIS**

164 AVENUE DU GENERAL LECLERC
95480 PIERRELAYE

Téléphone : 0178472294 **Fax :**
Portable : 0631680748
Site Internet :
E-mail : kchapuis@toitures-chapuis.fr
Responsabilité légale :
CHAPUIS KEVIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/02/2025
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	04/02/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	04/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	04/02/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/02/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	04/02/2025
o Isolation des combles perdus	04/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.